



BUTTERFLY COCOON

7 bis, rue de Richelieu – 63400 Chamalières

*(Activité hébergée par COAGIR / N° Siret : 335 075 321 00059
dans le cadre d'un contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise)
Loi n° 2003-721 du 1er août 2003, dont COAGIR assure la gestion
du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2021*

REGLEMENT

Monique MORON, Animatrice Certifiée d'Ateliers Bien-Etre pour bébés et enfants (« Butterfly Cocoon »), bénéficie d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (C.A.P.E.) pour la création ou reprise d'une activité économique (Loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique). Elle est hébergée juridiquement et comptablement par l'Association COAGIR dont le siège social est situé : 18, rue François Taravant – 63100 Clermont-Ferrand.

N° SIRET : 335 075 321 00059

Représentée par Monsieur Sébastien DOTTIN, en qualité de Président de l'association ci-après dénommée « COAGIR ».

Le site internet de Monique MORON (« Butterfly Cocoon ») est hébergé par Wix.com, plateforme de développement Web. Le siège social de cette entreprise est actuellement situé 40 Port de Tel Aviv - Tel Aviv Jaffa 6350671 .

L'ensemble de ce site relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les documents iconographiques et photographiques.

Article 1 - ACTIVITE

Monique MORON (« Butterfly Cocoon ») propose des Ateliers Yoga/Relaxation – Eveil sensoriel (moteur et sonore) et Massage pour bébés et enfants en salle, à domicile, au sein des collectivités, associations, entreprises ou en plein-air.

Article 2 - RESERVATION

Les personnes désirant réserver un atelier doivent contacter Monique MORON par email : monique.moron0248@orange.fr ou par téléphone 06 86 28 87 87 ou encore par le biais du formulaire de contact du site internet de « Butterfly Cocoon » à l'adresse suivante : **yoga-relaxation-enfants.fr**.

Article 3 - CONTENU D'UN ATELIER

Un atelier pourra contenir des enchaînements de postures ludiques, des exercices de respiration, de la relaxation, de la découverte sonore, des parcours moteur et des massages bien-être (non thérapeutiques).

Article 4 - MODALITÉS D'INSCRIPTION / TARIFS/PLANNING

Les tarifs et le planning des ateliers sont consultables sur le site internet de « Butterfly Cocoon », à l'adresse suivante : **yoga-relaxation-enfants.fr**.

Le règlement s'effectuera en euros par chèque bancaire (à l'ordre de CoAgir/Moron) ou espèces, au plus tard le jour de l'atelier afin de réserver la place de l'élève.

Les cours sont proposés à l'unité ou à la carte (10 cours valables 12 mois à compter de la date d'achat/carte nominative, non-remboursable, non-échangeable et valable uniquement pour la période souscrite.).

Article 5 - ANNULATION ET REMBOURSEMENT DES SERVICES

En cas d'annulation ou d'absence de l'élève à l'atelier, le règlement de l'atelier est dû.

Pour les élèves qui disposent d'une carte, un cours non annulé 24 h avant sera considéré comme dû et donc décompté de la carte de cours.

Annulation des ateliers par l'animatrice de « Butterfly Cocoon »

L'animatrice Monique MORON se réserve le droit d'annuler les ateliers s'il n'y a pas un minimum d'élèves ou si celle-ci se trouve dans l'impossibilité d'animer la séance.

Les cours qui sont annulés ne sont pas déduits des cartes, l'élève devra s'inscrire à un autre atelier selon le planning disponible sur le site internet de « Butterfly Cocoon » à l'adresse suivante : **yoga-relaxation-enfants.fr**.

Article 6 - OBLIGATIONS DE L'ÉLÈVE

Tout comportement portant atteinte à sa propre sécurité, celle d'autrui (comportement irrespectueux envers les autres élèves ou le professeur) ou qui empêcherait le bon déroulement des ateliers, sera sanctionné par l'exclusion définitive de l'élève sans que ce dernier ne puisse prétendre au remboursement des sommes versées à « Butterfly Cocoon ».

Le client se présentera à l'atelier choisi dans une tenue confortable et muni de son tapis personnel (ceci en raison des consignes sanitaires actuelles).

Article 7 - RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'Association Coagir et de l'animatrice Monique Moron (« Butterfly Cocoon ») ne saurait être engagée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité énoncées notamment par le professeur, ou de l'utilisation inappropriée du matériel.

Il est de la responsabilité de la structure cliente de vérifier que les enfants n'aient pas de contre-indication médicale à la pratique du yoga, allergies...

*Voir en annexe la décharge de responsabilité à signer par vos soins et à retourner à « Butterfly Cocoon » lors de l'inscription de l'enfant.

Article 8 - PRESTATIONS EN COLLECTIVITE, ASSOCIATION OU ENTREPRISE

Tarifs : indiqués sur le devis, ils sont hors taxes (TVA non applicable, art. 293 B du CGI pour les micro-entreprises).

Frais de déplacements : en dehors des communes limitrophes à Ceyrat, les frais de déplacement seront facturés 0.548 € TTC le kilomètre (selon suggestion du site viamichelin.fr et barème kilométrique de l'année en cours).

Acceptation du devis : celui-ci devra être retourné sans aucune modification, daté et signé avec la mention « bon pour accord », avant la fin de la date de validité du devis. À défaut de réception de l'acceptation du devis, Monique MORON se réserve le droit de ne pas commencer les prestations.

Modalités de paiement : Le devis fait l'objet d'une ou plusieurs factures, le nombre de factures étant précisé sur le devis. Le règlement doit être effectué à réception de la facture, selon le mode de paiement décidé dans le devis, au plus tard 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Le paiement ne peut être retardé sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige. Pénalités encourues en cas de retard, exigibles le jour suivant la date de règlement prévu (sans qu'un rappel préalable soit nécessaire) : + 15 %.

Délais de rétractation et condition d'annulation : Monique Moron ne peut pas être tenue pour responsable de l'interruption ou de l'annulation d'un atelier survenant par suite d'événements extérieurs de types politiques, sociaux, grève des transports, d'autres événements indépendants de sa volonté (force majeure).

La structure cliente qui annule un atelier pourra se voir imputer des frais d'annulation dans les conditions suivantes:

31 jours minimum avant la prestation 0% de frais d'annulation,
de 30 à 15 jours avant la prestation 50% de frais d'annulation,
de 14 à 0 jours avant la prestation 100% de frais d'annulation.

Fait à Ceyrat, le 11/09/2020

